



Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Affiché le **07 SEP. 2023**
ID : 029-212901227-20230907-2023090502-DE

MAIRIE DE LAZ CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Délibération n°2023090502

L'an Deux Mille Vingt-trois.

le 5 septembre 2023,

le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/08/2023.

Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, MM KERAVAL Jean-Paul, HUGUENIN Hervé, Mmes MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean, DREAU Dominique ALLAIN Mikaël., LEVENEZ Alice, CASPAR Sandrine, LE GALL Lionel.

Absents : JAOUEN Virginie,

Secrétaire de séance : Valérie EVENNOU.

Objet : Tarif cantine et garderie 2023/2024.

Vu les obligations liées à la loi LEGALIM,

Vu l'augmentation du prix de vente des repas de la part du prestataire, selon le renouvellement du contrat de fourniture de repas.,

Considérant le soutien financier de l'état aux communes appliquant les tarifs sociaux,

Madame Le Maire propose au Conseil que les tarifs pour la restauration scolaire 2023/2024 soient établis comme suit :

Cantine :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF UNIQUE ENFANT
1	0 - 699	0.90 €
2	700-999	1 €
3	1000 -1399	3.90 €
4	1400 ET +	4.05 €

Le prix unitaire d'un repas occasionnel passe à **4.25**

- Le prix unitaire du repas pour les enseignants et personnel communal passe à **6.20 €**
- Le prix unitaire du repas pour les personnes extérieures passe à **7,90 €**
- Le prix unitaire du repas pour les stagiaires passe à **4.25 €**

Garderie :

Madame Le Maire propose au Conseil que Les tarifs pour la garderie périscolaire 2023/2024 soient établis comme suit :

	Matin	Soir (Goûter compris)
TARIF UNIQUE	1,75 €	2,50 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Adopte à l'unanimité les tarifs de Cantine et garderie périscolaire tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024.

Bibliothèque :

Considérant la création du fond documentaire avec de l'achat d'œuvres neuves, ainsi que des jeux vidéos pour l'espace jeune,

Madame le Maire propose au Conseil de :

- Facturer au prix d'achat tout ouvrage emprunté depuis 6 mois ayant fait l'objet de 2 rappels.
- Facturer au prix d'achat tout matériel vidéo abimé ou perdu.

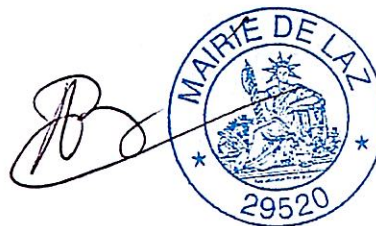
Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Adopte à l'unanimité les tarifs d'emprunt d'ouvrage et de matériel non restitué tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour extrait certifié conforme à Laz le 6 septembre 2023

Le Maire,
Annick BARRE

Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération compte tenu
De son affichage en mairie le
Et sa réception en préfecture le



Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Affiché le 07 SEP. 2023
ID : 029-212901227-20230907-2023090502-DE